



HAL
open science

Quel est le texte de base de La deuxième Tentation de saint Antoine éditée par Gisèle Séginger ?

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Quel est le texte de base de La deuxième Tentation de saint Antoine éditée par Gisèle Séginger ?. 2022. halshs-03909375

HAL Id: halshs-03909375

<https://shs.hal.science/halshs-03909375>

Submitted on 21 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

GLALICEUR

numéro 71

le 21 décembre 2022

Groupe de recherche
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises
du **C**entre et d'**aillEURs**
(Tokyo)

contact : glaliceur2019@gmail.com

Quel est le texte de base de *La deuxième Tentation de saint Antoine* éditée par Gisèle Séginger ?

Takeshi MATSUMURA

En 1921, dégoûté par la commémoration officielle du centième anniversaire de la naissance de Flaubert – car à ses yeux les centenaires de grands hommes étaient généralement « le prétexte de manifestations désolées, sans splendeur et sans écho, – ou bien encore *l’occasion, pour quelques personnes trépidantes, de se livrer à une vaine agitation*¹ » –, Louis Bertrand a publié un petit ouvrage fantaisiste afin de célébrer à sa manière son centenaire. Dans le présent article, je vais m’inspirer de son exemple et rendre un modeste hommage à l’écrivain né il y a 201 ans à Rouen, tout en saluant la mémoire du premier éditeur² de *La Tentation de saint Antoine* de 1856.

Le titre de cet article : « Quel est le texte de base de *La deuxième Tentation de saint Antoine* éditée par Gisèle Séginger ? » est une question qui semblerait idiote, saugrenue ou insolente aux spécialistes comme aux amateurs et qui risquerait de les scandaliser. Puisqu’il s’agit de l’édition³ de la version de 1856 que l’éminente flaubertienne a fait paraître dans le troisième tome des *Œuvres complètes* de Flaubert publiées dans la prestigieuse Bibliothèque de la Pléiade sous la direction de Claudine Gothot-Mersch dont personne ne mettrait en doute le sérieux, on me dira qu’il suffit de se reporter à sa notice pour savoir sur quoi elle a travaillé. Lisons ou relisons donc ce qu’elle a énoncé dans le paragraphe « L’établissement du texte » de sa « Note sur le texte ». En voici l’essentiel :

Le manuscrit de *La Tentation* de 1856 (B.N.F., ms. N.a.fr. 23665 ; sigle : *ms.*) est folioté de 1 à 193. [...]

L’état très raturé du manuscrit s’explique par la méthode de travail adoptée en 1856 : élagage du texte antérieur sur le manuscrit même de 1849 (B.N.F., ms. N.a.fr. 23664), rédaction de quelques brouillons, achèvement du travail (coupes et réécritures) sur le manuscrit autographe. Les additions marginales et interlinéaires sont nombreuses. [...]

De plus, comme le manuscrit de 1849, celui de 1856 possède une seconde strate : lorsque Flaubert le relit en 1869 pour préparer la dernière version de *La Tentation*, il prévoit à nouveau des coupes (rapidement indiquées par des traits de

¹ Louis Bertrand, *Flaubert à Paris ou le mort vivant*, Paris, Grasset, 1921, p. 8-9. Dans les citations, sauf indication contraire c’est moi qui souligne.

² Gustave Flaubert, *La première Tentation de saint Antoine (1849-1856)*, *Œuvre inédite publiée par Louis Bertrand*, Paris, Eugène Fasquelle, 1908, Bibliothèque-Charpentier, XXXVII + 303 pages. ; je désigne cette publication par *Bertrand*.

³ *La Tentation de sainte Antoine (version de 1856)*, *Texte établi, présenté et annoté par Gisèle Séginger*, dans Gustave Flaubert, *Œuvres complètes*, t. III (= OC III), 1851-1862, *Édition publiée sous la direction de Claudine Gothot-Mersch*, Paris, Gallimard, 2013, Bibliothèque de la Pléiade ; je désigne cette édition par *Séginger*.

raccord), des modifications dont témoignent les notes de régie (par exemple celle du folio 156 : « marquer plus le désespoir⁴ »), et il ébauche quelques réécritures au crayon.

[p. 1077] Nous avons donc établi le texte de *La Tentation* de 1856 à partir d'un manuscrit assez complexe, bien que plus lisible que le manuscrit de 1849. Nous proposons un choix de variantes qui restituent quelques passages significatifs biffés en 1856 et quelques corrections issues des prépublications dans *L'Artiste*. Mais nous ne donnons pas d'indications sur les projets de coupes et de réécritures qui appartiennent au travail que Flaubert accomplira à partir de 1869 pour la dernière version de *La Tentation*⁵.

On apprend ainsi que l'édition de Gisèle Séginger *se fonde sur le manuscrit* de la Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises 23665 et qu'elle ne prend pas en considération les passages que Flaubert a écrits ou biffés au crayon en 1869. Le principe est clair, et l'on sera parfaitement d'accord avec Philippe Berthier, professeur émérite à l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris III, qui, dans son compte rendu élogieux des volumes II et III des *Œuvres complètes* de Flaubert paru dans la vénérable *Revue d'histoire littéraire de la France*, soulignait que cette édition réussissait à « trouver une juste mesure entre un souci de grande rigueur philologique [...] et la mise en valeur des enjeux proprement littéraires » et que cette publication était « un modèle du genre⁶ ». Toutefois, afin de vérifier si l'on dispose d'un texte sûr, ne serait-il pas parfois utile de feindre « pour quelque temps que toutes ces opinions sont entièrement fausses et imaginaires » comme le disait Descartes⁷ ?

Aujourd'hui, on peut consulter sur le site Gallica⁸ le manuscrit autographe de la Bibliothèque nationale de France, Nouvelles acquisitions françaises 23665 et sa lecture est facilitée grâce à l'ouvrage d'Atsuko Ogane, *Cabane fantastique, Édition diplomatique de la deuxième version (1856) de La Tentation de saint Antoine*⁹ qui nous offre une transcription intégrale très soignée et un excellent fac-similé du manuscrit et qui nous permet de distinguer facilement les couleurs de l'encre et de déchiffrer les mots écrits non seulement à la plume mais aussi au crayon. Si, en utilisant ces outils, on jette un coup d'œil sur quelques passages de l'édition de Gisèle Séginger, on rencontre tout de suite plusieurs énigmes. Prenons comme exemple la description des Carpocratens figurant dans la Première partie. La voici telle qu'elle est imprimée dans la Pléiade :

⁴ Ne faut-il pas lire « marquer plus de désespoir » ? Voir l'ouvrage d'Atsuko Ogane cité plus loin, p. 312-313.

⁵ Séginger, p. 1074 et 1077 (titres soulignés par l'auteur ; sur les pages 1075-1076 sont donnés en fac-similé les folios 65 et 117 du manuscrit de 1856).

⁶ *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. CXIV, 2014, p. 477.

⁷ *Méditations touchant la philosophie première, dans lesquelles on prouve clairement l'existence de Dieu et la distinction réelle entre l'âme et le corps de l'homme*, dans *Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin*, t. I, Paris, Levrault, 1824, « Première méditation. Des choses que l'on peut révoquer en doute », p. 243.

⁸ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b60003867> ; consulté le 11 décembre 2022.

⁹ Genève, Droz, 2021.

LES CARPOCRATIENS, *nus jusqu'à la ceinture, avec des fleurs dans leur main, de grands cheveux, la barbe entière, les ongles longs. Ils portent tous à l'oreille une marque rouge, et sur la poitrine un soleil, tatoué*¹⁰.

Cette version contient un détail qui choquerait tous ceux qui savent ce que dans *Contre les Hérésies* Irénée de Lyon précisait sur les Carpocrates. L'article « Carpocrate » de la *Nouvelle Biographie générale* de Ferdinand Hoefer cite les mots de l'évêque : « les disciples de Carpocrate, pour se reconnaître, se faisaient une marque, au fer chaud, à l'oreille *droite*¹¹ », mots qui correspondent au texte latin édité en 1853 par Adolphe Stieren : « Alii vero ex ipsis signant, cauteriantes suos discipulos in posterioribus partibus exstantiae *dextrae* auris¹² » et que les récents éditeurs traduisent en français : « Certains d'entre eux marquent même leurs disciples au fer rouge à la partie postérieure du lobe de l'oreille *droite*¹³ ». Comme Luc Renaut le soulignait dans sa thèse *Marquage corporel et signation religieuse dans l'Antiquité*, l'oreille *droite* (ou le lobe de l'oreille *droite*) était considérée comme un « réceptacle de la mémoire¹⁴ » et le rite attribué aux disciples de Carpocrate, signifiant une élimination des jugements erronés conservés dans ce réceptacle, résultait sans doute d'une mauvaise compréhension d'une simple « métaphore de l'assainissement et de la purification de la connaissance¹⁵ ». On se demande alors pourquoi Flaubert a effacé après le substantif « oreille » l'épithète « droite » dont la signification était loin d'être vide. Vérifions le passage correspondant du manuscrit, à partir duquel Gisèle Séginger affirme avoir établi son texte. Au folio 40-41, il nous donne le texte suivant, que je transcris en conservant la disposition et la graphie mais en développant les abréviations :

Les Carpocrates. nus jusqu'à la Ceinture
avec des fleurs dans leur main de grands cheveux, la barbe
entière, les ongles longs
ils¹⁶ portent à l'oreille droite
une marque rouge, et sur la
poitrine un soleil, tatoué.

¹⁰ Séginger, p. 43, lignes 10-13.

¹¹ *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. Le Dr Hoefer, t. VIII, Paris, Didot, 1850, p. 835b.

¹² *Sancti Irenaei episcopi Lugdunensis quae supersunt omnia, edidit* Adolphus Stieren, t. I, Leipzig, Weigel, 1853, p. 253.

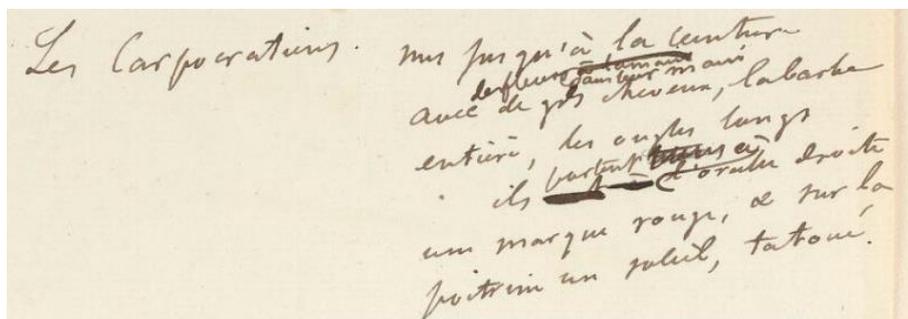
¹³ Irénée de Lyon, *Contre les Hérésies, Livre I, Édition critique* par Adelin Rousseau et Louis Doutreleau, t. II, *Texte et traduction*, Paris, Cerf, 1979, Sources chrétiennes 264, ch. 25, § 6, p. 342-343.

¹⁴ Luc Renaut, *Marquage corporel et signation religieuse dans l'Antiquité, thèse de doctorat sous la direction de M. Alain Le Boulluc présentée et soutenue publiquement le 6 décembre 2004*, Paris, École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses, t. I, p. 786.

¹⁵ *Ibid.*, p. 787.

¹⁶ Le pronom me semble bien être « ils » au pluriel, et non « il » comme l'a transcrit Atsuko Ogane, *op. cit.*, p. 82.

Il y a certes des mots biffés ou suscrits à la plume (« des fleurs dans leur main » sont suscrits ; entre le verbe « portent » et la préposition « à » suscrits, on lit « tous » biffé), mais la lecture de « l'oreille droite » me paraît certaine, comme on le voit sur l'image du manuscrit fournie par Gallica :



Pourquoi l'adjectif manque-t-il dans le texte de la Pléiade ? L'éditrice a-t-elle jugé que l'auteur avait biffé le mot, ou qu'il l'avait ajouté au crayon en 1869 ? Cependant, dans l'état actuel du manuscrit aussi bien que dans l'ouvrage d'Atsuko Ogane¹⁷, il me semble que l'épithète n'a été ni rayée ni écrite au crayon. Gisèle Séginger a-t-elle considéré qu'il était fautif, inutile ou peu digne de la plume de Flaubert ? Comme elle n'a pas annoté son intervention, il nous est impossible de deviner ses raisons. Pour savoir d'où vient la suppression de « droite », il ne serait pas superflu de se rappeler qu'avant de figurer dans les *Œuvres complètes* dirigées par Claudine Gothot-Mersch, la version de 1856 de *La Tentation de saint Antoine* avait été publiée au moins cinq fois, quoique les indications bibliographiques de la Pléiade manquent de précision¹⁸. J'en connais les publications suivantes :

- 1) Gustave Flaubert, *La première Tentation de saint Antoine (1849-1856)*, *Œuvre inédite publiée par Louis Bertrand*, *op. cit.*
- 2) *Œuvres complètes de Gustave Flaubert, La Tentation de saint Antoine, Appendice, Versions de 1849 et de 1856*, Paris, Louis Conard, 1910, p. 497-651. (= Conard).
- 3) Flaubert, *Œuvres complètes, Préface de Jean Bruneau, Présentation et notes de Bernard Masson*, t. I, Paris, Seuil, 1964, L'Intégrale, p. 473-522. (= Masson).
- 4) *Œuvres complètes de Gustave Flaubert*, t. IX, *La Première et la Deuxième Tentation de saint Antoine 1849 et 1856*, Paris, Club de l'Honnête homme, 1973, p. 295-431. (= Bardèche).
- 5) Gustave Flaubert, *La Tentation de saint Antoine, deuxième version, Préface de Philippe Martone*, s.l., Safrat, 1991, 164 pages. (= Martone).

On sait également que Frantext a numérisé l'édition Conard et que sa version est ensuite passée en 2008¹⁹, avec mention « Copie locale (texte non vérifié) », dans l'ancien site

¹⁷ *Ibid.*, p. 82.

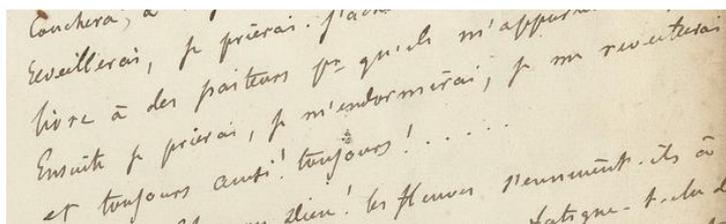
¹⁸ Voir Séginger, p. 1068, où elle mentionne seulement la publication de Louis Bertrand et celle de Conard, et pour cette dernière elle donne la date de 1924 alors qu'il en existe une publication portant la date de 1910.

¹⁹ Voir l'historique du site : https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/a_propos.php ; consulté le 11 décembre 2022.

Flaubert²⁰ de l'Université de Rouen. Si l'on consulte le passage correspondant de ces éditions, on constate qu'elles sont unanimes²¹ pour donner un texte fort proche de la Pléiade ; la seule divergence est l'absence de virgule après « soleil ». Que faut-il penser de cet état ? Tous les éditeurs ont-ils examiné avec soin le manuscrit pour conclure qu'il fallait rayer l'adjectif « droite » ? On est tenté de supposer que la disparition de ce dernier est le résultat d'une distraction de Louis Bertrand – tout à fait compréhensible chez quelqu'un qui le premier a transcrit un manuscrit parfois illisible et qui venait de déchiffrer des mots mal écrits – et qu'elle a été perpétuée chez tous ses successeurs qui paresseusement se sont contentés de recopier le travail du pionnier, sans même se demander si l'érudition de Flaubert aurait autorisé à décrire si vaguement le marquage des Carpocratien.

Quant à l'apparition d'une virgule après « soleil » dans la Pléiade, elle suggère probablement que son éditrice qui a pris comme base l'édition de Louis Bertrand ou de ses imitateurs a regardé aussi le manuscrit, qu'elle a restitué le pénultième signe de ponctuation qui l'a frappée, mais qu'elle ne s'est pas aperçue que son modèle (Bertrand ou Conard ?) avait sauté l'épithète « droite ». Serait-il légitime de dire qu'elle a établi son texte à *partir du manuscrit* ? Ne devrait-on pas dire plutôt qu'elle a copié l'édition de Louis Bertrand ou de ses suiveurs et qu'elle l'a aménagée sporadiquement en parcourant le manuscrit ? Les deux procédés sont-ils identiques ? La seconde manière, qui permettrait aux travailleurs pressés d'économiser le temps, serait-elle une miraculeuse recette moderne qui rende caduque la première, jugée obsolète ? Il me semble qu'elle est plutôt pleine de dangers et qu'elle provoque des dégâts innombrables.

Mon impression est renforcée dans bien d'autres passages. Par exemple, la première réplique d'Antoine au début de la Première partie contient la phrase suivante dans la Pléiade : « Ensuite je prierai, je me réveillerai, et toujours ainsi ! toujours !...²² » Face à ce propos, les lecteurs naïfs se demanderont : « Avant de se réveiller, quand le héros aura-t-il dormi ? Aura-t-il succombé au sommeil au cours de ses oraisons ? Celles-ci sont-elles hypnotiques ? L'ermite est-il donc somnolent ? » etc. Comme pour répondre à ces questions ineptes, le manuscrit, f°1 donne : « Ensuite je prierai, je m'endormirai, je me réveillerai, et toujours ainsi ! toujours !.... » Ma lecture est confirmée par l'image de Gallica :



²⁰ <https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/oeuvres/tsa56.php> ; consulté le 11 décembre 2022.

²¹ Voir Bertrand, p. 48 ; Conard, p. 529 ; Masson, p. 482b ; Bardèche, p. 325 ; Martone, p. 44.

²² Séginger, p. 21, lignes 20-21.

Le locuteur range ainsi ses activités dans leur ordre chronologique et rassure les lecteurs en leur disant que d'abord il priera, qu'ensuite il dormira et qu'enfin il se réveillera. Pourquoi l'éditrice a-t-elle supprimé « je m'endormirai » ? A-t-elle jugé que sur l'autographe l'auteur avait biffé le verbe ou qu'il l'y avait ajouté au crayon en 1869 ? Cependant, sur l'image du manuscrit comme dans l'ouvrage cité d'Atsuko Ogane²³, le verbe ne me semble avoir été ni rayé ni écrit au crayon. Sa présence a-t-elle donc été jugée superflue et peu digne de Flaubert ? Comme aucune note de Gisèle Séginger n'explique cette suppression, il nous est impossible d'imaginer quelles profondes réflexions la sous-tendent.

Si l'on se reporte aux éditions antérieures, on constate qu'elles sont unanimes pour donner une leçon presque identique à celle de la Pléiade : « Ensuite je prierai, je me réveillerai... et toujours ainsi ! toujours !²⁴ » et non pas celle du manuscrit avec « je m'endormirai ». Est-ce une coïncidence ? Chacun des éditeurs ayant étudié le manuscrit a-t-il considéré que le verbe *s'endormir* ne méritait pas d'apparaître dans la réplique de l'ermite ? Dans ce cas-là, pourquoi aucun commentaire ne justifie-t-il leur jugement ? On est tenté ici aussi de se demander si la version fautive de Louis Bertrand n'a pas été recopiée avec un soin particulier par ses successeurs. Le changement de ponctuation chez Gisèle Séginger peut suggérer qu'elle est partie du texte du premier éditeur ou de ses imitateurs, mais qu'en lisant rapidement le manuscrit « [...] je me réveillerai, et toujours ainsi ! toujours !.... » (avec cinq points de suspension à la fin) elle a remplacé son modèle (« [...] je me réveillerai... et toujours ainsi ! toujours ! ») par « [...] je me réveillerai, et toujours ainsi ! toujours !... » (avec trois points de suspension à la fin), alors qu'avant « je me réveillerai » il fallait restituer « je m'endormirai, » (avec virgule).

Dans la Deuxième partie aussi on trouve des passages problématiques. Citons par exemple une didascalie qui décrit les mouvements du héros et la torpeur du cochon. Voici la leçon de la Pléiade :

*Et, courant les bras étendus, il [= Antoine] se heurte contre la roche et s'y ensanglante le visage. Il regarde autour de lui. La lampe brûle, le Cochon sommeille, les bribes des paniers, par terre, se soulèvent au vent.
Il pleure²⁵.*

Les lecteurs inattentifs qui lisent ce morceau peuvent se demander auquel personnage renvoie le pronom « il » de la dernière phrase. S'agit-il d'Antoine ou du cochon ? Cette ambiguïté se retrouve dans la version de Louis Bertrand, qui imprime ce passage de la manière suivante :

²³ *Op. cit.*, p. 6.

²⁴ Voir Bertrand, p. 2 ; Conard, p. 498 ; Masson, p. 474a ; Bardèche, p. 297 ; Martone, p. 17.

²⁵ Séginger, p. 78, lignes 12-16 ; mis en italique par l'éditrice.

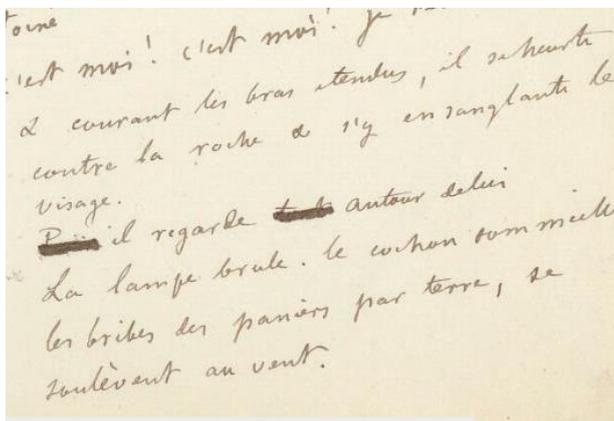
Et, courant les bras étendus, il se heurte contre la roche et s’y ensanglante le visage. – Il regarde autour de lui. La lampe brûle, le cochon sommeille, les bribes des paniers, par terre, se soulèvent au vent.
Il pleure²⁶.

À part le retrait inversé de la première ligne des deux paragraphes, la mise en romain de l’ensemble et la minuscule du mot « cochon », la seule différence avec la Pléiade est la présence d’un tiret avant « Il regarde ». Cette version est ensuite passée dans l’édition Conard²⁷, où pourtant le tiret disparaît. La ligne commençant en retrait, celle-ci donne donc une leçon plus proche de la version de la Pléiade. Son texte se retrouve tel quel chez ses successeurs²⁸. Ainsi, la phrase « Il pleure. » est adoptée par tous les éditeurs. Mais si l’on se reporte au manuscrit, f^{os} 90 et 91, on y trouve une autre didascalie, que je transcris en conservant la disposition et la graphie et en développant les abréviations :

et courant les bras etendus, il se heurte
contre la roche et s’y ensanglante le
visage.
il²⁹ regarde autour³⁰ de lui
La lampe brule. le cochon sommeille
les bribes des paniers par terre, se
soulèvent au vent.

[f^o 91] Antoine (pleurant)

Ma lecture est confirmée par l’ouvrage d’Atsuko Ogane³¹ et l’image de Gallica :



Antoine (pleurant)

²⁶ Bertrand, p. 126.

²⁷ Conard, p. 578.

²⁸ Masson, p. 496b-497a ; Bardèche, p. 368 ; Martone, p. 87-88.

²⁹ Avant « il », « Puis » est rayé à la plume.

³⁰ Avant « autour », « tout » est rayé à la plume.

³¹ *Op. cit.*, p. 184-186.

Avec l'indication « Antoine (pleurant) » du début du folio 91, toute ambiguïté s'évapore et les lecteurs ignorants peuvent bien se rendre compte que ce n'est pas le cochon qui pleure. Pourquoi Louis Bertrand a-t-il modifié la phrase alors qu'il n'aurait eu aucune difficulté à la déchiffrer ? C'est un mystère. Mais ce qui est sûr, c'est que son invention n'a été mise en question par aucun des éditeurs postérieurs, et que Gisèle Séginger qui affirme avoir établi son texte à partir du manuscrit l'a imprimée telle quelle. Quel est son texte de base ? La version de Bertrand ou celle de Conard ? L'absence de tiret avant « Il regarde » qu'elle partage avec cette dernière paraît suggérer qu'elle a pris comme base non pas l'édition princeps de Louis Bertrand, mais sa reprise par Conard. Puisque celle-ci a été numérisée par Frantext, elle aurait été plus facile à exploiter. Ce que j'avance est-il le résultat d'une imagination dérégulée ? Cherchons d'autres indices.

Dans la partie qui suit la didascalie dont je viens de parler, Antoine se met à lire la Bible, plus précisément la « vieille Bible que l'ermite Paul, en mourant, [lui] a donnée³² » et il cite quelques lignes. De quelle version s'agit-il ? Est-il possible de l'identifier ? Gisèle Séginger explique en note³³ qu'il s'agit de « Genèse, XXXVIII », mais elle ne donne pas de précisions sur les versets. Elle ne dit pas non plus de quelle traduction proviennent les citations. Sauf erreur de ma part, aucun de ses prédécesseurs ne s'est intéressé à ce problème. Tout au plus, l'index des noms propres établi dans l'édition Conard a les articles *Hiras*, *Odollam* et *Thamnas*, où l'on apprend que ces noms sont mentionnés dans « Genèse, XXXVIII³⁴ », tandis qu'une note de Maurice Bardèche renvoie vaguement à la Bible³⁵. Pour chercher une piste, relisons les deux premières citations bibliques que lit Antoine. Je les cite d'après l'édition de la Pléiade :

« après s'être consolé de cette perte, alla à Thamnas avec Hiras d'Odollam, le
pasteur de ses troupeaux... »
[...]
« ... pour voir ceux qui tondaient ses brebis...³⁶ »

Sur ces deux citations, Louis Bertrand³⁷ donne le même texte avec une seule variante (« d'Odolla » au lieu de « d'Odollam »), tandis que Conard et ses imitateurs³⁸ impriment la version identique à celle de la Pléiade. Citons le passage correspondant du manuscrit, f° 91, en conservant la graphie et le soulignement :

³² Séginger, p. 78.

³³ *Ibid.*, p. 1097, note 21.

³⁴ Voir Conard, p. 707, 717 et 730.

³⁵ Bardèche, p. 368, note 1 : « Cf. Bible. »

³⁶ Séginger, p. 78, lignes 26-27 et 29.

³⁷ Bertrand, p. 127.

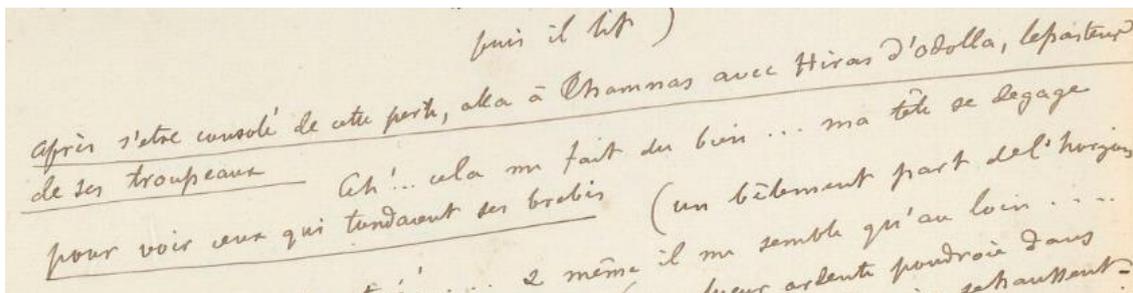
³⁸ Conard, p. 579 ; Masson, p. 497a ; Bardèche, p. 368 ; Martone, p. 88.

Après s'être consolé de cette perte, alla à Thamnas avec Hiras d'Odolla, le pasteur de ses troupeaux

[...]

pour voir ceux qui tondaient ses brebis

Lecture confirmée par l'ouvrage cité d'Atsuko Ogane³⁹ et par l'image fournie par Gallica :



Louis Bertrand a donc eu raison d'imprimer « Hiras d'Odolla », et Conard et ses suivants ont arbitrairement remplacé la leçon du manuscrit par la graphie « Hiras d'Odollam » qu'ils ont trouvée ailleurs. Pourquoi Gisèle Séginger a-t-elle préféré la seconde leçon ? A-t-elle considéré que la graphie du manuscrit constituait un des cas où l'auteur avait *estropié* la graphie des noms propres et que suivant le protocole de Claudine Gothot-Mersch⁴⁰ il fallait la corriger ? Ou bien, a-t-elle simplement recopié la version de Conard sans faire attention à la graphie du manuscrit ?

Quoi qu'il en soit, les citations qu'Antoine vient de lire ne se retrouvent pas dans toutes les versions françaises de la Bible. Par exemple, la traduction de Samuel Cahen, que depuis au moins René Dumesnil⁴¹ certains éditeurs⁴² mentionnent comme une des sources de *Salammbô*, donne pour la Genèse, ch. XXXVIII, 12-14 la traduction suivante :

12. [...] Jehouda s'étant consolé monta vers les tondeurs de ses brebis à Timnath, avec son ami Hira d'Edoulame.

13. Il fut annoncé à Tamar, savoir : voici ton beau-père qui monte à Timnath pour tondre ses brebis.

14. Elle quitta ses habits de veuvage (de deuil), [...]⁴³.

³⁹ *Op. cit.*, p. 186.

⁴⁰ Voir sa « Note sur la présente édition », où elle déclare : « Selon les principes de la collection, nous normalisons et modernisons l'orthographe, dans le texte et les scénarios, les brouillons, les variantes. *Nous agissons de même pour les noms propres, que Flaubert estropie souvent* » (OC III, p. XVI).

⁴¹ Gustave Flaubert, *Salammbô, Texte établi et présenté par René Dumesnil*, Paris, Les Belles Lettres, 1944, 2 vol., t. II, p. 188, 190, etc.

⁴² *Id.*, *Salammbô, Édition présentée, annotée et commentée par Jacques Neefs*, Paris, Librairie Générale Française, 2011, Le Livre de poche Classiques, p. 176, etc. ; *Salammbô, Textes établis, présentés et annotés par Yvan Leclerc et Gisèle Séginger*, OC III, p. 1271, etc.

⁴³ *La Bible, traduction nouvelle, avec l'hébreu en regard, [...] par S. Cahen, Pentateuque*, t. I, *La Genèse*, Paris, chez l'auteur, Barrois, Treuttel et Wurtz, 1831, p. 130-131.

On voit qu'elle est très différente des citations de *La deuxième Tentation de saint Antoine*. Parmi les autres traductions disponibles, on en a une, qui me paraît avoir servi à Flaubert. C'est celle d'Isaac Le Maistre de Sacy. La version de ce dernier, dont la première publication date de 1695, a eu plusieurs rééditions. Entre autres, celle en douze volumes de 1789-1791⁴⁴, dont un exemplaire se trouvait dans la bibliothèque⁴⁵ de notre écrivain. Le premier tome de cette traduction nous offre ceci :

12. [...] Juda, après l'avoir pleurée et s'être consolé de cette perte, alla à Thamnas avec Hiras d'Odolla, le pasteur de ses troupeaux, pour voir ceux qui tondaient ses brebis.

§. II. *Enfans que Juda a de Thamar.*

13. Thamar ayant été avertie que Juda son beau-père alloit à Thamnas pour faire tondre ses brebis,

14. Quitta ses habits de veuve, [...] ⁴⁶.

Le verset 12 de cette version est, à part une coupure, identique à la phrase qui figure dans *La Tentation de saint Antoine* de 1856. La graphie « Odolla » que l'édition Conard et ses suivants ont corrigée en « Odollam » n'était donc pas le résultat d'un mauvais traitement de Flaubert. Loin d'*estropier* ce nom propre, celui-ci reproduit soigneusement⁴⁷ la traduction de Le Maistre de Sacy. Est-il alors légitime d'altérer son texte en s'appuyant sur une norme récente ? Gisèle Séginger s'est-elle posé la question ? On dirait qu'elle a simplement recopié la version de Conard. Ce nom de lieu est certes un indice menu, mais notre impression est renforcée par la citation des versets 13-14 qui figure dans le même folio 91 du manuscrit. C'est un endroit surprenant (ou remarquable ou désolant ou amusant, selon les goûts). Je le cite d'après la Pléiade :

« Thamar ayant été avertie que Judas, son beau-père, allait à Thamnas... »

De grandes montagnes découpent dans un ciel violet leurs pics bleus escalopés. Il y a des tentes sur les collines, avec des troupeaux de moutons noirs. On entend crier les pasteurs ; les clochettes tintent.

*Et, continuant à lire, Antoine voit en face de lui deux chemins qui s'entrecroisent*⁴⁸.

⁴⁴ *La Sainte Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, traduite en françois sur la Vulgate, par M. Le Maistre de Sacy, Nouvelle édition, ornée de 300 figures, gravées par Ponce, et sous sa direction, d'après les dessins de Marillier et Monsiau, Paris, Defer de Maisonneuve et puis Gay, Ponce, Gide, Imprimerie de Monsieur et puis Imprimerie de Didot jeune, 1789-1804, 12 vol.*

⁴⁵ Voir le catalogue sur l'ancien site Flaubert, qui signale qu'on y trouve de « nombreuses annotations » (https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/bibliotheque/05_pz.php#ouvrag06 ; consulté le 11 décembre 2022).

⁴⁶ *Op. cit.*, t. I, p. 96.

⁴⁷ Comme il le fait ailleurs, voir Guy Sagnes, « Flaubert lecteur des *Psalmes* d'après des notes inédites », dans F. Lecercle et S. Messina (éd.), *Flaubert, l'autre. Pour Jean Bruneau*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 40-54. L'importance de cet article est soulignée dans Gustave Flaubert, *Rêve d'Orient, Plans et scénarios de Salammbô, Édition et introduction par Atsuko Ogane*, Genève, Droz, 2016, p. XIX, note 114.

⁴⁸ *Séginger*, p. 79 ; mis en italique par l'éditrice.

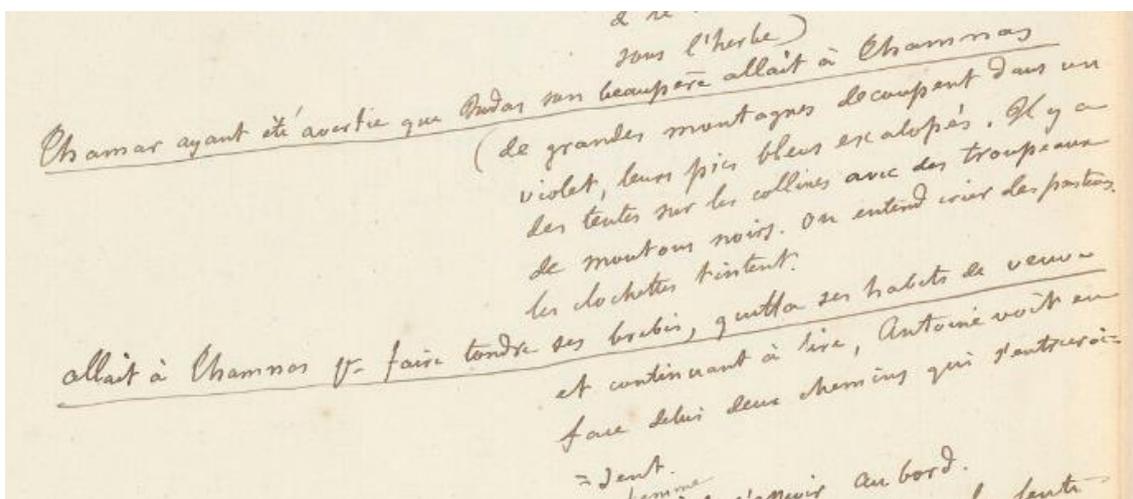
À part la mise en forme, la version de Louis Bertrand a deux variantes : dans la troisième phrase de la didascalie, elle donne « des pasteurs » avec article indéfini et, à la fin, elle écrit « s'entre-croisent » avec un trait d'union⁴⁹. L'édition Conard qui conserve la dernière graphie donne « les pasteurs » avec article défini⁵⁰, et son texte se retrouve chez ses successeurs⁵¹. La différence entre « des pasteurs » de Louis Bertrand et « les pasteurs » de Conard et *alii* est digne de retenir notre attention. Que donne le manuscrit, f° 91 ? Il étonnera les lecteurs. Je transcris le passage en conservant la disposition et la graphie :

Thamar ayant été avertie que Judas son beaupère allait à Thamnas

(de grandes montagnes decoupent dans un violet, leurs pics bleus escalopés. Il y a des tentes sur les collines avec des troupeaux de moutons noirs. On entend crier des pasteurs. les clochettes tintent.

allait à Thamnas pr [= pour] faire tondre ses brebis, quitta ses habits de veuve
et continuant à lire, Antoine voit en face delui deux chemins qui s'entrecroi=
=sent⁵².

Ma lecture est confirmée par l'image fournie par Gallica :



Le texte du manuscrit, comparé à celui que nous offrent les éditions consultées, contient de petits détails intéressants, qui auraient mérité des commentaires des éditeurs :

1) La graphie « été » du participe passé du verbe *être* n'est pas une aberration isolée de Flaubert, car elle se retrouve entre autres dans le *Rudiment français* de Leopold Bouchot⁵³ ou *The Englishman's French Grammar* de J. E. Tandon⁵⁴.

⁴⁹ Bertrand, p. 127.

⁵⁰ Conard, p. 579.

⁵¹ Masson, p. 497a ; Bardèche, p. 368-369 ; Martone, p. 88.

⁵² Manuscrit BNF, NAF 23665, f° 91 ; souligné par l'auteur.

2) Le mot « violet » n'est pas précédé du substantif « ciel », que Louis Bertrand a introduit de son propre chef et que ses successeurs ont adopté sans se soucier ; puisqu'on peut imaginer d'autres corrections telles que « dans un violet [brun / clair / foncé / noirâtre / rougeâtre / vif] », etc., il vaudrait mieux signaler qu'un mot manque au manuscrit, comme Claudine Gothot-Mersch le fait dans son édition des *Mémoires d'un fou*⁵⁵.

3) L'adjectif « escalopé » au sens de « dentelé » est un régionalisme, si l'on en croit l'article *escalopé* du *Trésor de la langue française*⁵⁶ qui cite cette occurrence et d'autres attestations flaubertiennes ; voir aussi la page « Normandismes » de *Madame Bovary* sur l'ancien site Flaubert⁵⁷.

4) La leçon « des pasteurs » de Louis Bertrand est plus fidèle au manuscrit que « les pasteurs » de Conard et ses successeurs ; l'article indéfini ne me paraît pas être impossible.

Ce quatrième détail plaidera en faveur de mon hypothèse : le texte de base de Gisèle Séginger est probablement l'édition Conard (numérisée dans Frantext) plutôt que la première publication due à Louis Bertrand.

Dans le passage que je viens de citer, le plus ahurissant est que, contrairement aux éditions consultées, le manuscrit contient, entre les deux paragraphes commençant par « (de grandes montagnes » et « et continuant », une ligne soulignée⁵⁸ : « allait à Thamnas pr faire tondre ses brebis, quitta ses habits de veuve ». Cette phrase reprend mot à mot la traduction de la Genèse par Le Maître de Sacy que j'ai mentionnée plus haut. Sans doute le premier éditeur, fatigué par sa tâche, l'aurait-il sautée dans sa transcription. Ce qui peut arriver à tous ceux qui, sans être aidé par aucun prédécesseur, entreprennent de déchiffrer avec patience un manuscrit difficile. Mais ses suiveurs ? Ils n'ont apparemment pris la peine ni de vérifier le manuscrit ni de se reporter au traducteur biblique, et ils ont continué à ignorer la ligne oubliée.

Peut-être ces cas malheureux ne sont-ils que des oublis exceptionnels de la part de Gisèle Séginger, dont Philippe Berthier a vanté le *souci de grande rigueur philologique* dans son compte rendu. L'éditrice de la Pléiade et ses thuriféraires me diront sans doute que tout en

⁵³ *Rudiment françois, à l'usage de la jeunesse des deux sexes, pour apprendre en peu de tems sa Langue par règles, les principes d'orthographe ; & servir d'introduction au Latin & aux Langues étrangères, dédié à Monseigneur le Duc de Bourgogne*, Paris, Merigot père et Lambert, 1759, p. 36 : « Que j'aye été, que tu ayes été, qu'il ait été. »

⁵⁴ *The Englishman's French Grammar, or, The Art of Acquiring the French Language, Grammatically, and, at the Same Time, with the Most Perfect French Accent and Pronunciation, without the Assistance of a Master*, by J. E. Tandon, New Edition, Londres, T. Egerton, 1815, p. 37 : « J'ai été, tu as été, il a été. »

⁵⁵ Dans Gustave Flaubert, *Œuvres de jeunesse, Œuvres complètes*, t. I, *Édition présentée, établie et annotée par Claudine Gothot-Mersch et Guy Sagnes*, Paris, Gallimard, 2001, Bibliothèque de la Pléiade (= OC I), p. 470.

⁵⁶ Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol.

⁵⁷ Qui définit l'adjectif par « Replié et fixé par une couture. Enroulé sur les bords » (voir https://flaubert-v1.univ-rouen.fr/jet/public/outils/rech_aff_fenetre.php?p=bovary%2Fatelier%2Fnorms_opres%2Fnormandismes.htm ; consulté le 11 décembre 2022).

⁵⁸ Atsuko Ogane (*op. cit.*, p. XXVIII, note 126) signale que Gisèle Séginger a sauté la dernière partie de la phrase, mais en fait c'est une ligne entière qui avait disparu dans son édition comme dans son modèle.

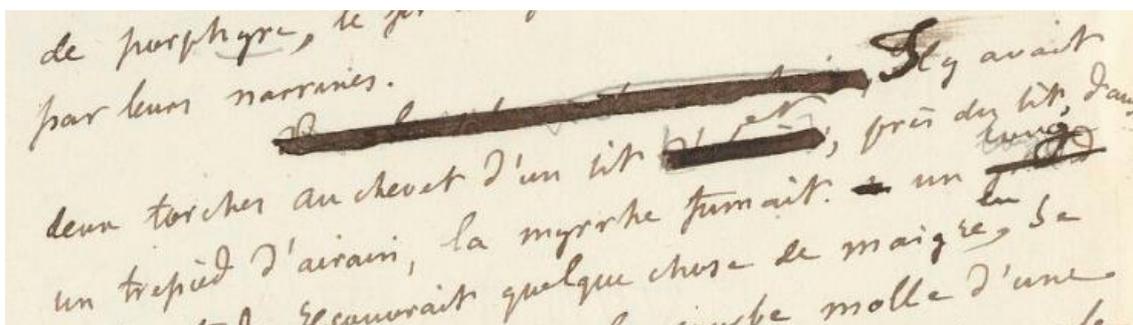
choisissant comme base le texte de l'édition Conard via Frantext qui lui a joué de méchants tours, elle l'a en général collationné avec le manuscrit et qu'elle a établi une meilleure version. Il est vrai qu'elle donne l'impression d'avoir eu recours parfois à son prétendu texte de base qui est dans le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, mais le résultat n'est pas toujours brillant. Il y a plusieurs endroits où la nouvelle copie qu'elle nous offre est moins satisfaisante que son modèle. Entre autres, on peut citer une des répliques de *La voix*, qui contient une phrase intéressante. Je la cite d'après l'édition de la Pléiade :

Il y avait deux torches au chevet d'un lit et près des lits, dans un trépied d'airain, la myrrhe fumait⁵⁹.

Cette description déconcertera les lecteurs les plus incultes, qui se demanderont combien de lits – un seul ou plusieurs ? – se trouvent dans la scène. Si l'on se reporte à la publication de Louis Bertrand, on y lit en note⁶⁰ : « Il y avait deux torches au chevet d'un lit, et, près du lit, dans un trépied d'airain, la myrrhe fumait⁶¹. » La phrase se retrouve telle quelle dans la même note de ses successeurs⁶², sauf chez Masson et Martone⁶³ qui ont supprimé le passage donné en note – ce qui indique que ces deux derniers ne sont pas à la source de la Pléiade. Laquelle des deux leçons – « près des lits » ou « près du lit » – est préférable ? Le folio 6 du manuscrit résout le problème, car on y lit :

Il y avait deux torches au chevet d'un lit et, près du lit, dans un trépied d'airain, la myrrhe fumait.

Ma lecture est confirmée par l'ouvrage cité d'Atsuko Ogane⁶⁴ et l'image fournie par Gallica :



⁵⁹ Séginger, p. 24, lignes 25-26.

⁶⁰ Car il considère le passage comme variante.

⁶¹ Bertrand, p. 8, note 1.

⁶² Conard, p. 502, note 1 ; Bardèche, p. 301, note 1.

⁶³ Masson, p. 475a ; Martone, p. 20.

⁶⁴ *Op. cit.*, p. 14.

On voit que Louis Bertrand avait bien lu le manuscrit et que Gisèle Séginger a introduit une leçon malheureuse. Pourquoi s'est-elle trompée ? Sans doute est-ce à cause de Frantext qui, pour des raisons probablement techniques, a donné la note de l'édition Conard dans un endroit éloigné. L'éditrice de la Pléiade qui travaillait sur la version électronique de la base de données tout en regardant le manuscrit aurait eu du mal à replacer la note au bon endroit, et elle se serait donnée la peine de déchiffrer et de transcrire elle-même l'écriture difficile de Flaubert. Ce faisant, elle aurait lu « près des lits », sans se demander si sa lecture convenait au contexte. Ou bien, aurait-elle considéré que dans l'univers fantasmagorique de *La Tentation*, un seul lit devait être multiplié immédiatement dans la seconde proposition ?

La dernière supposition n'est pas tout à fait imaginaire, car Gisèle Séginger semble avoir un certain penchant pour le pullulement. Je pense à une des répliques de *La voix*, qu'elle imprime ainsi : « Allons donc ! allons donc ! n'es-tu pas humble, chaste, fort⁶⁵ ? »

La répétition de l'impératif impressionne fort les lecteurs et les conduira sans doute à développer longuement une explication littéraire ou stylistique. Dans la version de Louis Bertrand, le début de la phrase est pourtant différent : « Comment ? n'es-tu pas humble, chaste, fort⁶⁶ ? » La leçon « Comment ? » se retrouve chez tous ses successeurs⁶⁷. Laquelle des deux leçons est conforme au manuscrit ? Au folio 3 de celui-ci, on lit la phrase suivante, que je transcris en conservant la minuscule du début et le point de la fin :

allons donc ! n'es-tu pas humble, chaste, fort.

Avant cette phrase, on en a une autre (« Amollir ton cœur ! ») qui est raturée à la plume, tandis que « allons donc ! » est biffé au crayon et que le mot « comment » est écrit au-dessus, également au crayon. L'ouvrage cité d'Atsuko Ogane⁶⁸ et l'image fournie par Gallica confirment ma lecture :



⁶⁵ Séginger, p. 23, lignes 17-18.

⁶⁶ Bertrand, p. 5.

⁶⁷ Conard, p. 499 ; Masson, p. 474b ; Bardèche, p. 299 ; Martone, p. 19.

⁶⁸ Op. cit., p. 8.

Le premier éditeur avait donc adopté le mot « comment » écrit au crayon, et l'éditrice de la Pléiade qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, a comme principe de ne pas tenir compte des ajouts et des corrections au crayon, est revenue à la leçon écrite à la plume (« allons donc »). Son choix est certainement juste, mais pour quelle raison l'a-t-elle imprimée deux fois ? A-t-elle mal manipulé son ordinateur ? Ou a-t-elle considéré que la partie biffée donne « Allons donc » et qu'il fallait la restituer ? Ou encore, à ses yeux, la répétition de l'impératif était-elle une nécessité absolue ? En tout cas, sa lecture ne me paraît pas convenir à la réalité de l'écriture. Il faudra supprimer l'un des deux « allons donc » dans le texte de la Pléiade. L'analyse stylistique ou littéraire qu'on entreprendrait sur ce texte difficile ne serait alors plus la même.

Gisèle Séginger a-t-elle observé partout son principe de s'en tenir à la partie écrite à la plume ? Le cas que je viens d'évoquer suggère qu'elle a bien travaillé en le suivant scrupuleusement. Mais il y en a d'autres qui contredisent cette impression. Par exemple, une des répliques des Manichéens dans la version de la Pléiade nous offre un alinéa problématique :

Elle [= la divinité] s'échappe du repos, et de l'action, et du geste, du regard et, fuyant ainsi par tant d'occasions diverses, il ne reste plus en nous qu'un résidu grossier, principe du mal, d'où les corps sont faits. Car pour enfermer les particules divines, Saclas, prince des ténèbres, imagina la génération, et alors, s'approchant de sa femme, il créa deux enfants : Adam et Ève⁶⁹.

Le passage correspondant chez Louis Bertrand est un peu différent, si l'on en considère le début et la fin :

Elle s'échappe du repos, de l'action, du geste, du regard, et, fuyant ainsi par tant d'occasions diverses, il ne reste plus en nous qu'un résidu grossier, principe du mal, d'où les corps sont faits. Car pour enfermer les particules divines, Saclas, prince des ténèbres, imagina la génération, et alors il créa deux enfants : Adam et Ève⁷⁰.

La version du pionnier, qui est reprise fidèlement par ses successeurs⁷¹, diverge de celle de la Pléiade dans trois endroits :

- 1) Dans la première phrase, Louis Bertrand n'a pas la première conjonction « et » avant « de l'action ».
- 2) Il n'y a pas non plus la deuxième conjonction « et » avant « du geste ».
- 3) Dans la phrase finale, il donne « alors il créa », tandis que Gisèle Séginger imprime « alors, s'approchant de sa femme, il créa ».

⁶⁹ Séginger, p. 36, lignes 25-31.

⁷⁰ Bertrand, p. 36.

⁷¹ Conard, p. 520-521 ; Masson, p. 480a ; Bardèche, p. 317 ; Martone, p. 36.

Laquelle des deux versions est fidèle au manuscrit ? Le folio 30-31 du manuscrit donne le texte suivant, que je transcris en conservant la graphie mais en développant les abréviations. Les corrections et les mots ajoutés sont marqués d'astérisques et expliqués après la citation :

Elle s'échappe du repos,* de l'action,** du geste, du regard et fuyant ainsi par tant d'occasions diverses, il ne reste plus en nous qu'un residu grossier, principe du mal, d'où les corps sont faits. Car pour enfermer les particules divines*** Saclas prince des Tenèbres imagina la generation, et alors il**** enfanta***** deux***** enfants, Adam et Eve.

Dans ce paragraphe, il y a six corrections, dont deux sont faites à la plume et le reste au crayon :

(*) « et » est écrit au crayon au-dessus de la virgule après « repos ».

(**) « et » est écrit au crayon au-dessus de la virgule après « l'action ».

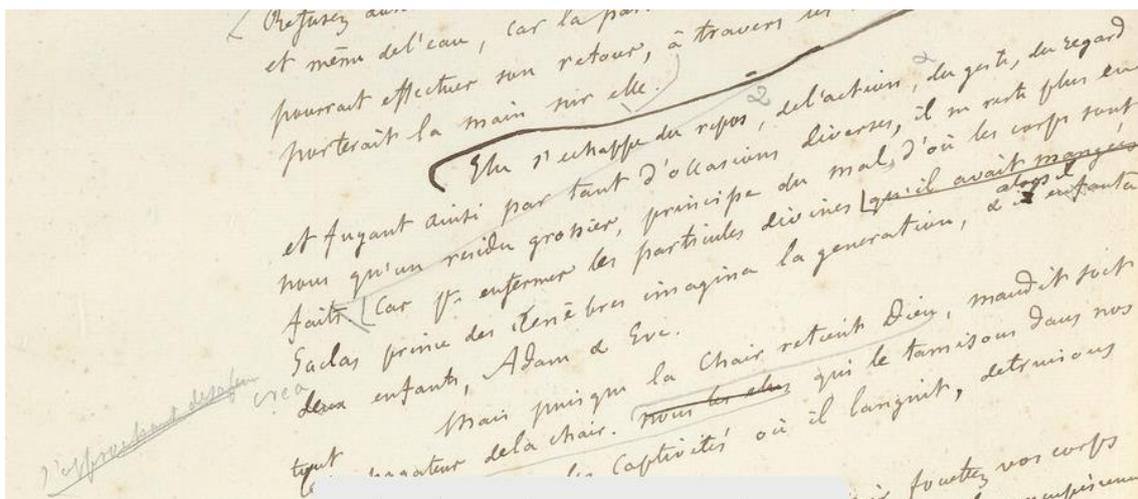
(***) après « divines », les mots « qu'il avait mangées » sont rayés à la plume.

(****) « alors il » sont suscrits à la plume.

(****) « enfanta » est biffé au crayon.

(*****) l'auteur a biffé au crayon « deux », tandis que dans la marge gauche, il a écrit d'une part « s'approchant de sa fem » au crayon qu'il a biffé ensuite au crayon aussi, et de l'autre « crea » au crayon également.

Ma lecture est confirmée par l'ouvrage cité d'Atsuko Ogane⁷² et l'image fournie par Gallica :



Le recours au manuscrit nous apprend donc que Louis Bertrand a introduit dans le texte primitif la leçon postérieure « créa » écrite au crayon. Comme il n'a pas énoncé avec

⁷² Op. cit., p. 62.

netteté ses principes d'édition, on ne peut que constater qu'il s'est ici permis de fabriquer une version composite. En revanche, que doit-on penser de Gisèle Séginger qui a déclaré clairement qu'elle n'avait pas pris en considération les corrections faites au crayon ? En adoptant dans la première phrase les deux occurrences de la conjonction « et » écrites au crayon et dans la seconde phrase les mots « en s'approchant de sa femme » et « créa » écrits également au crayon, n'a-t-elle pas enfreint la règle qu'elle s'était imposée ? Avait-elle de sérieuses raisons pour mélanger les deux strates qu'elle avait distinguées avec éloquence dans sa « Note sur le texte » ? Ou bien ce paragraphe n'est-il qu'un produit fait avec peu d'attention ? Où est le *souci de grande rigueur philologique* que Philippe Berthier a célébré dans sa recension ? Autant de questions qui ne trouvent pas de réponse.

Il serait fastidieux de multiplier les exemples. Ceux que j'ai examinés sommairement auront montré, je l'espère, que, malgré sa déclaration, le texte de base de *La deuxième Tentation de saint Antoine* éditée par Gisèle Séginger était l'édition Conard via Frantext et que son utilisation sporadique du manuscrit n'a réussi ni à dissimuler ce modèle ni à remédier à ses défauts. La recension dithyrambique – « Est dithyrambique ce qui loue avec enthousiasme et exalte avec emphase » selon la définition de Stéphanie Dord-Crouslé dans son édition très pédagogique de *L'Éducation sentimentale*⁷³ qui explique (presque⁷⁴) tous les mots inaccessibles aux petits Français – de Philippe Berthier dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* était un attrape-nigaud. Il s'avère que les lecteurs incultes ont eu tort de croire naïvement que les grands spécialistes de renommée internationale travaillent avec sérieux et que l'honorable maison d'édition Gallimard et le vénérable périodique ne publient pas n'importe quoi.

Dans une note sur *Novembre*, Claudine Gothot-Mersch disait que « Le *Larousse du XIX^e siècle* décri[va]it encore les charlatans [...] comme des personnages appartenant au présent⁷⁵ » comme s'ils avaient disparu de notre horizon. Si on relit l'article *charlatan* de Pierre Larousse, après avoir donné les définitions du mot et passé en revue l'histoire du charlatanisme dans différents pays, l'auteur observait ceci :

Revenons en France. Le charlatanisme n'y est aujourd'hui qu'une façon trop générale de mettre en relief un talent, une industrie ou une personnalité quelconque. Nous avons pourtant, et par cela même, beaucoup de *charlatans* ; nous en avons plus peut-être qu'on n'en voyait dans les siècles passés⁷⁶.

⁷³ *L'Éducation sentimentale, Présentation, notes, dossier, chronologie, bibliographie mise à jour en 2013* par Stéphanie Dord-Crouslé, Paris, Flammarion, 2001, GF Flammarion ; Troisième édition corrigée, 2013, p. 153, note 2.

⁷⁴ Voir mon article « Sur quelques régionalismes de *L'Éducation sentimentale* », dans *Glaliceur*, 70, 2022, p. 1-21.

⁷⁵ *OC I*, p. 1496, note 6.

⁷⁶ *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, t. III, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1867, p. 998c ; souligné par l'auteur.

Si aujourd'hui le lexicographe revenait sur terre, comment réécrirait-il ces phrases ? Ne jugerait-il pas que ce qu'il avait écrit il y a un siècle et demi n'ait pas pris une ride et que l'éditrice de *Novembre* soit trop optimiste ?

Peut-être les cas que j'ai étudiés rapidement n'ont-ils pas une trop grande importance aux yeux des littéraires chevronnés, qui ne daignent pas critiquer l'édition dirigée par Claudine Gothot-Mersch. Même si ces éminents spécialistes savent déjà très bien que malgré son affirmation, Gisèle Séginger a établi son texte non pas à partir du manuscrit mais à partir de l'édition Conard via Frantext et qu'elle a fait plusieurs erreurs, ils me diront que tout le monde peut se tromper et ne feront probablement que hausser les épaules avec indifférence ou indulgence. Mais ces débonnaires – ou bof – flaubertiens qui se soucient plus de ménager les susceptibilités que de disposer d'un texte correct auraient intérêt à méditer sur ce que Charles Péguy écrivait en 1900 :

[...] si la vérité blesse une organisation, taira-t-on la vérité ? Si le mensonge favorise une organisation, dira-t-on le mensonge ? [...] Mais, taire la vérité, n'est-ce pas déjà mentir ? [...] « Qui ne gueule pas la vérité, quand il sait la vérité, se fait le complice des menteurs et des faussaires ! » [...] Nous demandons simplement qu'on dise la vérité⁷⁷.

Du moins, il ne serait pas inutile qu'ils se souviennent de l'injonction que Flaubert a prononcée il y a cent ans dans la fantaisie de Louis Bertrand : « Faisons notre métier proprement⁷⁸ ».

⁷⁷ « Lettre du Provincial » parue dans *Cahiers de la quinzaine*, le 5 janvier 1900, que je cite d'après Charles Péguy, *Œuvres en prose complètes, Édition présentée, établie et annotée par Robert Burac*, Paris, Gallimard, 1987, Bibliothèque de la Pléiade, p. 292-293.

⁷⁸ Louis Bertrand, *Flaubert à Paris ou le mort vivant, op. cit.*, p. 219.